

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 14 avril 2025, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal temporairement relocalisée au 2002, rue des Lilas, La Conception.

La demande de dérogation mineure # 2025-20005 porte sur la propriété du 157, chemin des Audacieux, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 6 294 799.

La demande vise à régulariser la localisation d'une entrée charretière sur le lot 6 294 799 empiétant sur un terrain voisin, identifié au cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 6 294 813, alors que le paragraphe h) de l'article 6.4 du Règlement de zonage numéro 14-2006 en vigueur lors de l'émission du permis de construction, exige, pour l'aménagement d'une entrée charretière, une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne latérale.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca.

Donné à La Conception le 3 mars 2025.

Josiane Alarie,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 3 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 3 mars 2025.

Josiane Alarie,
Directrice générale et greffière-trésorière